

Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €
Dotations aux amortissements	44 000 €	49 000 €
TOTAL	347 399 €	349 136 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Action de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	40 200 €	41 200 €
Immobilisations incorporelles	4 000 €	10 000 €
TOTAL	44 200 €	51 200 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Participation des membres <i>(Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)</i>	347 399 €	349 136 €
TOTAL	347 399 €	349 136 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	44 000 €	49 000 €
FCTVA	200 €	2 200 €
TOTAL	44 200 €	51 200 €

Le budget supplémentaire, adopté avant le 30 juin 2022 après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables permettra d'abonder le budget.

*Le Comité syndical
sur proposition de la présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité
décide*

D'APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2022 présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
11	Charges à caractère général	44 126 €
12	Charges de personnel	180 000 €
65	Autres charges de gestion courante	75 010 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	49 000 €
TOTAL		349 136 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
74	Dotations et participations	349 136 €
TOTAL		349 136 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	41 200 €
21	Immobilisations corporelles	10 000 €
TOTAL		51 200 €

RECETTES


Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, Fonds divers et réserves	2 200 €
28	Amortissements des immobilisations	49 000 €
TOTAL		51 200 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **16 DEC. 2021**

La publication le **16 DEC. 2021**

Strasbourg, le **16 DEC. 2021**


La Présidente
Pia IMBS